



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2018-011

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2018

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2018-01-25-002 - Subdélégation signature ordonnancement secondaire 25 janvier 2018  
(4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-01-25-002

Subdélégation signature ordonnancement secondaire 25  
janvier 2018

*Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 25 janvier 2018*



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES**  
DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS  
44 rue Alsace Lorraine  
BP 19149  
79061 NIORT Cedex 9

## **SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le chef de la mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers  
de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID en qualité de Préfet des Deux-Sèvres;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques et l'affectant à la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel SAVARIT, Administrateur des Finances publiques adjoint;


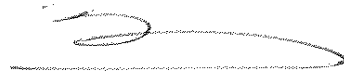
Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire relevant du pouvoir adjudicateur à M. Michel SAVARIT, Administrateur des Finances publiques adjoint;

**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

## DECIDE :

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SAVARIT, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, sans limitation, par Madame Annie CAILLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de la division « Budget, Immobilier, Logistique », et Madame Sarah BONNEMAISON, inspectrice principale des finances publiques, chef de la division « Ressources humaines et formation professionnelle » pour les dépenses liées aux frais de déplacement et frais de changement de résidence.

| NOM PRENOM        | SIGNATURE  |
|-------------------|--|
| CAILLET Annie     |  |
| BONNEMAISON Sarah |  |

### Article 2 :

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de Mme Annie CAILLET, la délégation de signature qui est conférée à M. Michel SAVARIT sera exercée, sans limitation, par Mme Naig BEGUE, inspectrice des finances publiques, chef du service budget, immobilier, logistique.

En cas d'empêchement de Mme Sarah BONNEMAISON, la délégation de signature sera exercée par Mme Stéphanie BONNEL, inspectrice des finances publiques, chef du service formation professionnelle pour les dépenses liées aux frais de déplacement et frais de changement de résidence.

### Article 3 :

Par ailleurs, et suite au passage dans Chorus au 1<sup>er</sup> janvier 2011, délégation limitée aux seules opérations de validation des demandes d'achat dans CHORUS FORMULAIRES et d'attestation du service fait est consentie à :

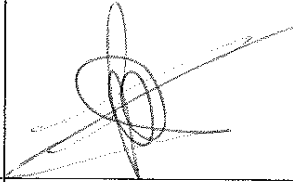



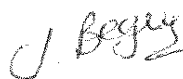
Monsieur Stéphane PELLETIER, contrôleur principal des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Monsieur Laurent CAPELLE, contrôleur des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Ludivine SIMONNET, agente des finances publiques affectée dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Fabienne PERCHE, agente des finances publiques affectée dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

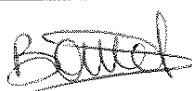
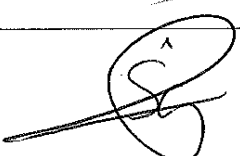
Monsieur Thierry CHEVAILLER, agent des finances publiques affectée dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

|                    | Rôle CHORUS<br>formulaire | Rôle CHORUS       | Programme   | SIGNATURE   |
|--------------------|---------------------------|-------------------|-------------|---|
| Laurent CAPELLE    | Saisie – validation       | Licence MP7       | 156-723-218 |    |
| Fabienne PERCHE    | Saisie – validation       |                   | 156-723-218 |    |
| Stéphane PELLETIER | Saisie – validation       | Licence MP2 / MP7 | 156-723-218 |    |
| Ludivine SIMONNET  | Saisie – validation       |                   | 156-723-218 |   |
| Thierry CHEVAILLER | Saisie – validation       |                   | 156-723-218 |  |
| Naïg BEGUE         | Saisie – validation       | Licence MP2 / MP7 | 156-723-218 |  |

**Article 4 :**

Par ailleurs, délégation limitée aux seules opérations de validation des ordres de mission et états de frais dans l'application FDD (frais de déplacements) est consentie à :

- Mme Stéphanie BONNEL, inspectrice de finances publiques, affectée dans la division « Ressources humaines, formation professionnelle » de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;
- Mme Céline SAIGNE, contrôleuse principale des finances publiques, affectée dans la division « Ressources humaines, formation professionnelle » de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

| Application FDD (frais de déplacement)   |  |
|--|--|
| Rôle service gestionnaire (SG)<br>Rôle gestionnaire contrôleur (GC)<br>Rôle gestionnaire valideur (GV) |  |
| NOM PRENOM   | SIGNATURE  |
| BONNEL Stéphanie   |  |
| SAIGNE Céline  |  |

Article 5 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres (mission de coordination interministérielle).

Article 6 :

Le chef de la mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres et les agents de la direction départementale des finances publiques bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 25 janvier 2018

Pour le Préfet,

Le chef de la mission ressources, budget,  
logistique et travaux immobiliers de la direction  
départementale des finances publiques des  
Deux-Sèvres,



Michel SAVARIT